

REPONSE DE LA COMMUNE DE BLAIN

Monsieur le Président,

En raison de l'existence d'un contentieux indemnitaire pendant devant le tribunal administratif de Nantes, il est fort regrettable que La Chambre ait formulé des observations sur le contrat de concession du crématorium.

L'analyse et les conclusions intermédiaires demeurent partiales et incomplètes et ne tiennent pas compte des éléments de réponse adressés par la Commune à la Chambre lors de la phase de contradiction. J'estime que ce rapport fait porter à la Commune un risque juridique de nature à fragiliser notre défense.

Jean-Michel BUF
Maire de Blain,
Conseiller régional des Pays de la Loire

